



---

**EYDOCHE, bientôt « tout numérique » !**

**La région Rhône Alpes passe à la télévision tout numérique en deux temps :**

- . **la partie Rhône le 15 juin**
- . **la partie Alpes le 20 septembre.**

Certains départements, comme **l'Isère**, sont concernés par ces deux dates car une partie de leurs communes sont desservies par des émetteurs de la zone Rhône tandis que d'autres sont couvertes par des émetteurs de la zone Alpes.

**La commune de Eydoche passera au tout numérique le 15 juin 2011**

La diffusion analogique des chaînes de télévision historiques (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) va ainsi s'arrêter définitivement pour être remplacée par une diffusion exclusivement numérique. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation TV permet de recevoir la télévision numérique. Ceux qui ne seraient pas prêts pour le numérique n'auront plus la télévision après le **15 juin 2011**. Ceux qui se seront équipés recevront jusqu'à 19 chaînes gratuites, avec une meilleure qualité d'image et de son.

### **Antenne râteau**

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui au maximum 5 chaînes, par une antenne râteau ou intérieure sont les premiers concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après **le 15 juin 2011**, ils doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble ou fibre optique).

Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au logo « Professionnel agréé – tous au numérique ». Pour obtenir leurs coordonnées : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou 0970 818 818\*.

### **Des aides financières**

Il existe des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 5 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure. S'ils remplissent les conditions d'attribution, ces foyers

peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et d'une aide de 120 € maximum dans le cas d'une intervention sur leur antenne râteau.

Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole.

Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 6 mois après le passage.

Adressez-vous au centre d'appel\* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides.

**Le saviez-vous ?**

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau ou intérieure devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste relié à l'antenne râteau ou intérieure après le passage.

*\* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h\**